

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DE LA PERSONNALITE EXTERIEURE  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Dans le cadre du renouvellement des élus à la commission de la formation et de la vie universitaire les 9, 10 et 11 février 2021, l'administratrice provisoire de l'université Paris 8 lance un appel public à candidatures visant à élire la personnalité extérieure visée à l'article L. 712-6 du code de l'éducation et à l'article 10 des statuts de l'université Paris 8.

L'université Paris 8 renouvelle ses conseils centraux et notamment sa commission de la formation et de la vie universitaire. La commission de la formation et de la vie universitaire comprend trente-sept membres dont quatre personnalités extérieures parmi lesquelles trois sont désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes appelés à nommer leurs représentants.

Ces trente-six membres seront convoqués le **mercredi 3 mars 2021** pour désigner la personnalité extérieure après mise en œuvre du présent appel à candidatures.

#### **CANDIDATURES**

La personnalité extérieure doit faire acte de candidature, à compter du lundi 11 janvier 2021 et au plus tard jusqu'au **mardi 16 février janvier 2021 à 12 heures**, à l'adresse suivante :

Direction générale des services  
Université Paris 8  
2, rue de la liberté  
93526 SAINT-DENIS CEDEX

Ou par courriel à : [affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr](mailto:affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr)

Doivent être annexés les documents suivants :

- Le formulaire ci-annexé complété et signé ;
- Un curriculum vitae ;
- La copie d'une pièce d'identité ;
- Toute pièce justifiant de la qualité de la personne candidate ;
- A titre facultatif, une lettre d'intention justifiant de la motivation du candidat.

#### **NOMINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DE LA CFVU ET CONDITIONS DE RECEVABILITE :**

Il est procédé à un appel public à candidatures pour le siège de la personnalité extérieure de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Une personnalité extérieure ne peut siéger au sein d'un même établissement dans plus d'un des conseils ou commissions.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonctions dans l'établissement et les étudiants inscrits dans l'établissement ne peuvent être désignés au titre de personnalités extérieures.

Le choix final de la personnalité extérieure désignée à titre personnel tient compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes appelés à nommer leurs représentants, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Si la parité n'a pu être établie par la désignation de la personnalité extérieure désignée à titre personnel, un tirage au sort détermine qui, parmi les collectivités, institutions ou organismes ayant désignés des représentants du sexe surexposé, est ou sont appelés à désigner une personnalité du sexe sous-représenté.

Fait à Saint-Denis le 11 janvier 2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire  
Université Paris 8  
Vincennes - Saint-Denis  
Annick ALLAIGRE ✓

DEPOT DE CANDIDATURE  
EN QUALITE DE PERSONNALITE EXTERIEURE DESIGNEE A TITRE PERSONNEL  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

A faire parvenir à la direction générale des services  
2, rue de la liberté 93526 SAINT-DENIS CEDEX  
[affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr](mailto:affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr)

**Impérativement jusqu'au mardi 16 février 2021 à 12h**

Je soussigné(e),

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse postale :

.....

Adresse électronique :

.....

Téléphone :

.....

**Déclare être candidat pour la désignation à titre personnel de la personnalité extérieure de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 8.**

Merci de bien vouloir joindre **un curriculum vitae, la copie de la pièce d'identité, toute pièce justifiant de la qualité de la personne candidate et à titre facultatif une lettre d'intention**, qui seront transmis aux membres élus, en prévision de la réunion de la commission de la formation et de la vie universitaire qui étudiera votre candidature.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature